



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 FEVRIER 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : PROGRAMME 2024 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES DEL2024-37

Rapporteur : Michel BOUVARD

Monsieur Michel BOUVARD, propose au Conseil Municipal de programmer les travaux en forêt communale par les services de l'ONF pour l'année 2024.

La nature des travaux porte sur l'intervention sylvicole en futaie irrégulière des parcelles forestières suivantes :

- N°1, parcelle OA 828 au lieu-dit « Le Macherey »,
- N°3, parcelle OA 860 au lieu-dit « La Côte du Plane »,
- N°4, parcelle OA 860 au lieu-dit « La Côte du Plane ».

Monsieur Michel BOUVARD informe le Conseil municipal du dispositif de financement relatif au projet en forêt communale ;

Les dépenses subventionnables sont d'un montant de total de 10 110 euros.

- Une subvention peut être sollicité auprès du Conseil Régional d'un montant de 3 000 euros.

- L'autofinancement communal s'élève à 7 110 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : DE VALIDER le programme 2024 des travaux à réaliser en forêt communale et demander une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement républicain avec le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et la demande d'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240328-DEL202437-DE



En Mairie, le 28 mars 2024
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 28 mars 2024
Le Maire,
François BARBIER

